



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE — Vol.24, N°4

APPEL À LA VIGILANCE ROUGEOLE DANS LANAUDIÈRE MISE À JOUR EN DATE DU 11 MARS 2015

Le risque d'apparition de nouveaux cas de rougeole est présent au cours des prochaines semaines à la suite d'une hausse de nouveaux cas rapportés en lien avec l'éclosion en cour dans la région.

ÉVOLUTION DE L'ÉCLOSION

En date du 11 mars 2015, 119 cas confirmés ont été rapportés à la Direction de santé publique. Tous les cas ont un lien avec l'éclosion actuelle associée à la communauté dont les membres s'opposent à la vaccination et résident majoritairement dans l'agglomération urbaine des CLSC de Joliette et de Montcalm.

Aucun des cas confirmés n'était vacciné contre la rougeole. Les 119 cas confirmés sont survenus entre le 15 janvier et le 8 mars 2015 (date de début de l'éruption). Des cas pourraient donc survenir au cours des prochaines semaines.

Le premier cas (cas-index) est un cas d'acquisition extérieure alors qu'il visitait le Disney's California Adventure Park d'Anaheim en Californie qui est actuellement associé à une éclosion de rougeole. Des analyses de laboratoire ont confirmé la présence de la souche B3, soit la même que celle associée à l'éclosion californienne.

RISQUE DE TRANSMISSION

Durant sa période de contagiosité, l'un des cas a fréquenté des lieux publics et a également eu des contacts étroits avec des personnes non vaccinées. Parmi les endroits fréquentés les plus à risque, il y a le centre commercial Les Galeries Joliette (du 12 au 19 février) où se situe la boutique Rogers.

Un autre cas a fréquenté un milieu scolaire (École intégrée de Saint-Pierre de Joliette) le 27 février 2015. La Politique de retrait en milieu scolaire lors d'éclosion de rougeole a été mise en place. Selon les recommandations de la Politique, le personnel et les élèves considérés non protégés contre la rougeole ont le choix de se faire vacciner ou de refuser la vaccination. En cas de refus, la personne sera retirée de l'école, pour une durée de 14 jours suivant le dernier cas de rougeole dans l'école.

La rougeole, étant une maladie très contagieuse, des personnes, autres que les contacts déjà identifiés, ont pu être exposées et la survenue de cas secondaires est possible.

ÉCLOSION EN ONTARIO

Depuis la fin janvier, l'Ontario rapporte également plusieurs cas de rougeole survenus dans les régions de Toronto, du Niagara, de York et de Halton. Des milieux de soins et de multiples lieux publics et d'événements ont été identifiés comme des lieux d'exposition possibles avec plusieurs centaines de contacts. Ces signalements, sans lien apparent, surgissent dans des endroits différents de la province font croire aux autorités sanitaires que le virus de la rougeole se propage et que d'autres cas sont à craindre. La situation de l'Ontario ne serait pas en lien avec l'éclosion en Californie, la souche retrouvée à ce jour étant la souche D4.

RECOMMANDATIONS

Les personnes non protégées contre la rougeole, en particulier les nourrissons de moins d'un an, les femmes enceintes et les personnes immunosupprimées, sont particulièrement à risque de complications et doivent recevoir des immunoglobulines ou le vaccin lors d'un contact à risque avec un cas de rougeole (voir le lien de la fiche technique rougeole à la fin du bulletin).

Donc, nous vous recommandons :

- d'être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage;
- d'appliquer les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) en milieu soins;
- de demander les tests laboratoires appropriés;
- de déclarer rapidement (< 48 heures) tout cas confirmé ou probable à sa Direction de santé publique.

Compte tenu de la situation dans la région de Lanaudière et, de façon plus large, celle prévalant en Ontario, de nouveaux de cas de rougeole sont prévisibles. En outre, la rougeole étant une maladie endémique dans plusieurs régions du monde, le risque d'importation d'autres cas est toujours présent. Il faut maintenir la vigilance.

RÉFÉRENCES

Fiche technique rougeole :

<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/d58f8b7c4ca079448525794c00751217?OpenDocument>

Protocole d'immunisation du Québec (section IgG au chapitre 11 et section RRO au chapitre 10.2) :

<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/6335dde40226af59852575cc0048804d?OpenDocument>

SOURCE

BSV, MSSS

Publication

Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Rédaction

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses
Martin Aumont, conseiller en soins infirmiers, équipe des maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Élyse Brais, coordonnatrice par intérim en prévention et contrôle des risques d'origine biologique et environnementale

Mise en page

Marie-Pier Bélanger, équipe des maladies infectieuses

© Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2015

Dépôt légal

Premier trimestre 2015
ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site de l'Agence au :

www.agencelanaudiere.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Agence de la santé
et des services sociaux
de Lanaudière

Québec

